

Lors du vote du compte administratif			
Nombre de membres en exercice			217
Nombre de membres présents			9
Nombre de suffrages exprimés			210
Votes	Contre		Pour 210

ASSAINISSEMENT DE BUCQUOY

DU 15 avril 2024
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 SUR LE COMPTE DE GESTION
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats			
Nombre de membres en exercice			217
Nombre de membres présents			9
Nombre de suffrages exprimés			210
Votes	Contre		Pour 210

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
 Reçu en préfecture le 17/04/2024
 Publié le 17/04/2024
 ID : 062-216201814-20240415-D14_2024-DE

Date de la convocation 09 avril 2024
 Séance du 15 avril 2024 à 20 heures 00

L'assemblée réunit sous la présidence (1) de Monsieur Laurent MUCHEMBLED, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Madame Anne-Marie BARBIER après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		52 916,02 €		7 905,78 €	0,00 €	60 821,80 €
Part affectée à investiss		0,00 €				FAUX
Opérations de l'exercice	43 336,62 €	88 044,95 €	29 716,03 €	37 808,00 €	73 052,65 €	125 852,95 €
Totaux	43 336,62 €	140 960,97 €	29 716,03 €	45 713,78 €	73 052,65 €	186 674,75 €
Résultat de clôture		97 624,35 €		15 997,75 €		113 622,10 €

Besoin de financement
 Excédent de financement

 Restes à réaliser DEPENSES
 Restes à réaliser RECETTES

 Besoin total de financement
 Excédent total de financement

15 997,75 € au compte 001

 15 997,75 €

Délibération
 n° 14/2024

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
97 624,35 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations les membres présents MM.....

Pour expédition conforme,
 Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),



(Handwritten signature)

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable